

Comité régional d'Ile de France de Tir à l'Arc  
Avenue Champlain  
94430 CHENNEVIERES SUR MARNE

# Formation Entraîneur 1









# Dossier d'inscription

Saison sportive : 2012/2013





# SOMMAIRE

## Informations

-  Condition à remplir pour entrer en formation
-  Parcours de formation
-  Référentiel des activités de l'entraîneur 1
-  Référentiel de certification de l'entraîneur 1
-  Durée et modalités de la formation entraîneur 1
-  L'examen



## Documents à retourner au comité départemental

-  La fiche signalétique
-  L'attestation de réussite aux tests de pré requis
-  Le justificatif de participation à une compétition inscrite au calendrier fédéral
-  La convention avec son club

## ⇒ Condition à remplir pour ENTRER en formation

- ✓ Etre licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- ✓ **Présenter une attestation de réussite aux tests de pré requis**
- ✓ Justifier d'un vécu dans le milieu fédéral au travers de la participation à au moins une compétition de parcours ou une compétition sur cible anglaise inscrites au calendrier de la FFTA. Les archers titulaires d'une licence handisport sont dispensés de l'épreuve de parcours.
- ✓ Fournir une convention de stage signée par le Président de Club

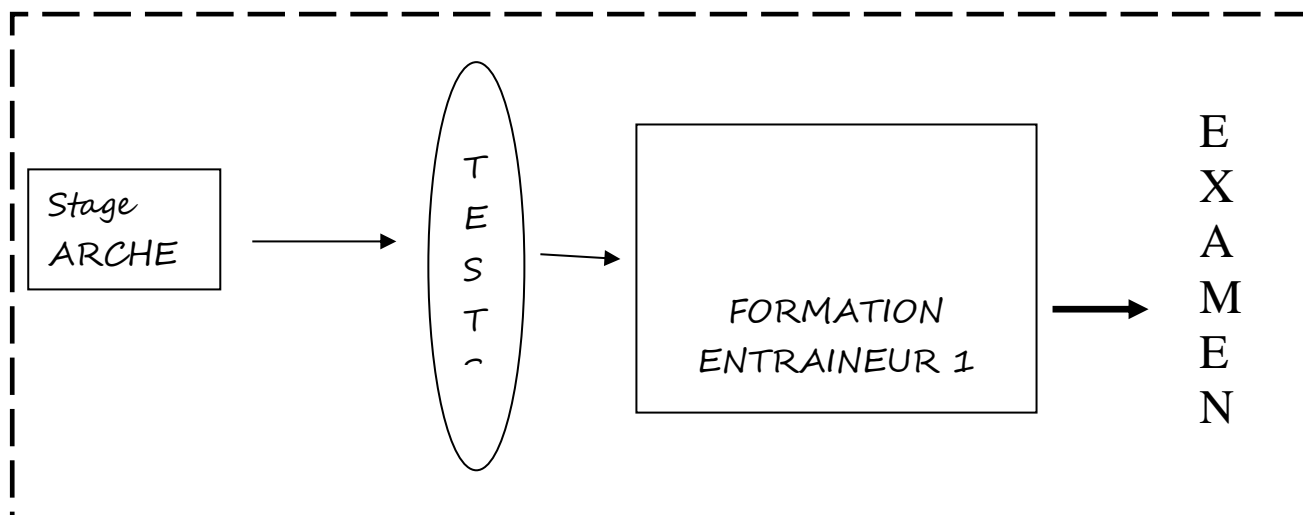
### Fournir :

- ✓ La fiche signalétique
- ✓ L'attestation de réussite aux tests de pré requis (délivrée par le cadre technique)
- ✓ Le justificatif de participation à une compétition inscrite au calendrier fédéral (parcours ou cibles anglaises)
- ✓ La convention avec son club
- ✓ Informations aux présidents

## → Parcours de formation

Pour pouvoir se présenter à l'examen entraîneur 1, vous devez :

- ✓ Avoir 16 ans à la date de l'examen.
- ✓ Justifier d'un vécu et d'une implication dans le milieu fédéral au travers de la participation à au moins une compétition de parcours et une compétition sur cible anglaise inscrites au calendrier de la FFTA. Les archers titulaires d'une licence handisport sont dispensés de l'épreuve de parcours.
- ✓ Justifier d'une participation complète à la formation.





# **Référentiel des activités de l'entraîneur 1**

## ***Résumé des activités***

Au sein de l'équipe technique du club, (BEES et/ou cadres fédéraux) le titulaire du diplôme d'Entraîneur 1 contribue à la formation initiale des archers dans les clubs affiliés à la FFTA.

A ce titre, directement ou en collaboration avec les cadres et les dirigeants du club, l'Entraîneur 1 exercera les activités suivantes :

- ✓ Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif.
- ✓ Initier les débutants à la pratique du tir à l'arc.
- ✓ Gérer le matériel d'initiation mis à sa disposition
- ✓ Participer à l'animation de la vie du club.
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique.

Il est important de souligner le rôle déterminant de l'Entraîneur 1 dans l'approche que pourront avoir les débutants de la pratique du tir à l'arc. Par les choix qu'il effectue, il entretient directement la motivation de l'archer débutant. Il a ainsi une influence directe sur la probabilité d'une pratique durable auprès des archers initiés. Il est donc important de bien délimiter et reconnaître son rôle et sa participation à la vie du club.

## ***Délimitation du champ d'intervention***

### ***Le cadre de ses interventions :***

L'intervention de l'Entraîneur 1 se situe dans le cadre des activités des clubs affiliés à la Fédération Française de Tir à l'Arc. Il entraîne à la pratique du tir à l'arc le ou les groupes d'archer débutant dont il a la charge. Il peut également contribuer à toute action de promotion ou de sensibilisation, organisée par le club de manière ponctuelle, nécessitant la découverte de la pratique pour un public novice.

### ***Les conditions d'encadrement de la pratique :***

Le nombre total d'archers qui pratiquent doit être en adéquation avec les capacités d'accueil de la structure. Le respect de ce principe permettra à tous les archers de pratiquer, en toute sécurité, une activité de qualité.

Cela étant, pour des raisons pédagogiques, le nombre des débutants à la charge de l'Entraîneur 1 devra rester inférieur ou égal à 8 archers pour une même séance.

Il peut également veiller à la sécurité des différents pas de tir dans le cadre des permanences organisées par le club. Dans ce cas, ce n'est plus la compétence du cadre qui fixe le nombre d'archers présents dans la structure, puisqu'il n'y a pas d'encadrement technique, mais plutôt la « qualité » des installations.

Pour les « Entraîneur 1 » mineurs, la présence d'une personne majeure désignée par le club est indispensable tout au long de la séance qu'il encadre.

### *L'utilisation du diplôme :*

L'Entraîneur 1 agit au sein de l'équipe technique, sous l'autorité du Président du Club et de la commission formation mise en place, lorsque celle-ci existe. Pour être valide, son action doit s'inscrire dans le cadre des projets du club.

Enfin, pour être inscrit sur le **répertoire national des cadres actifs**, il doit répondre aux critères suivants :

- ✓ Etre licencié à la FFTA lors des deux dernières saisons minimum
- ✓ Posséder le diplôme d'Entraîneur 1 depuis moins de quatre ans ou
- ✓ Suivre une formation continue relative aux fonctions d'entraîneur 1 au moins toutes les trois saisons. Ces formations continues permettent notamment de suivre les évolutions de nos formations et de leurs contenus.

# DESCRIPTION DES ACTIVITES

L'Entraîneur 1 devra enseigner le tir à l'arc à ses archers selon les différentes étapes suivantes :

## ■ Etape 1 : Apprentissage des fondamentaux structurels

Les objectifs d'acquisition de cette étape sont valables pour tous les archers et se font au sein du groupe :

- il fera découvrir d'une manière globale tous les fondamentaux techniques
- il s'adaptera aux motivations et à l'investissement des archers
- il fera découvrir l'utilisation des outils
- il s'attardera sur l'acquisition\* des fondamentaux techniques
- il veillera plus particulièrement à l'acquisition des placements et des postures

Dès que l'Entraîneur 1 constate la maîtrise\* des placements et des postures par une grande partie des ses archers - soit environ 2000 flèches - il procède à une évaluation des archers :

Evaluation 1 : l'entraîneur 1 mettra en place une évaluation formative permettant de contrôler l'acquisition\* des placements et des postures. Le mouvement qui a été abordé dans l'étape 1, ne sera pas un critère prioritaire de l'évaluation. Cette évaluation est un outil qui permettra, par la suite, d'individualiser l'entraînement. A noter que la « non maîtrise » des placements et des postures n'est pas un frein à l'individualisation. Chaque archer évoluant à leur rythme, l'objectif est d'adapter l'enseignement à la progression de chaque archer.

La grille d'évaluation est proposée en annexe.

## ■ Etape 2 : Apprentissage des fondamentaux fonctionnels

Les objectifs d'acquisition de cette étape seront individualisés au regard de l'évaluation 1 :

- l'entraîneur 1 individualisera les séances d'entraînement
- il veillera à la maîtrise\* des placements et des postures
- il travaillera à l'acquisition\* du mouvement

- il aidera l'archer à acquérir de l'autonomie
- il introduira l'utilisation du clicker en tenant compte de l'évolution de l'archer

Evaluation 2 : le support du test sera «la flèche de bronze». Durant l'épreuve, l'entraîneur évaluera la maîtrise des placements et des postures et l'acquisition du mouvement. Cette évaluation a pour objectif de valider la maîtrise des fondamentaux techniques durant une épreuve introduisant une notion de performance. Il permettra d'élaborer individuellement la phase de préparation à la compétition (pour ceux qui le désirent) ou de progression (pour les non compétiteur)

### Etape 3 : Préparation à la compétition (compétiteurs) / progression (non compétiteurs)

L'objectif de cette étape est d'appréhender la compétition à partir des acquis techniques structurels et fonctionnels :

- l'entraîneur 1 individualisera toujours l'entraînement
- il travaillera avec ses archers l'automatisation\* des placements et des postures
- il travaillera la maîtrise du mouvement
- il veillera à ce que l'archer développe son autonomie
- il déterminera le moment où les futurs compétiteurs pourront faire leurs premières expériences compétitives (découverte) et les accompagnera.

Pour les compétiteurs, durant cette étape, l'entraîneur 2 pourra alors intégrer les autres facteurs de la performance pour préparer au mieux les archers à la compétition (avec détermination d'objectif).





## Référentiel de certification de l'entraîneur 1

### LES COMPETENCES A DEVELOPPER

Les différentes activités, que nous avons décrites lors du précédent chapitre, vont nous permettre d'établir les compétences que nous souhaitons voir développer par les Entraîneurs 1 dans nos clubs. Ce référentiel de certification servira à toutes les équipes techniques régionales afin d'établir le programme et l'organisation de leurs différents stages de formation.

Les compétences que l'Entraîneur 1 doit développer appartiennent aux domaines suivants :

- **ENTRAINER** : Ce domaine se caractérise par la relation pédagogique établie entre l'Entraîneur 1 et les pratiquants ainsi que le traitement de l'activité réalisé par le cadre pour la rendre accessible à son public.
- **PRATIQUER** : Ce domaine correspond au niveau de compréhension et de maîtrise de l'activité par l'Entraîneur 1.
- **GERER** : Ce domaine correspond à la gestion du parc du matériel mis à disposition dans le cadre de ses séances.
- **SURVEILLER** : L'Entraîneur 1 veille au bon déroulement de séances, au sein de son club.

Pour chacune de ces compétences, l'Entraîneur 1, dans un souci d'éthique, respectera la réglementation relative à l'encadrement sportif et mettra tout en œuvre pour sécuriser le lieu de pratique et assurer la sécurité des pratiquants et des tiers.

-----



# Durée et modalités de la formation d'entraîneur 1

## ■ Durée de la formation

Elle se présente sous la forme d'un stage d'une durée de **40 heures minimum**.

Il peut s'organiser sur une semaine bloquée de 5 jours ou plusieurs week-ends (exemple : 3 week-ends de 12 heures + une journée d'examen).

## ■ Mise en œuvre de la formation

La mise en œuvre de cette formation, sanctionnée par un examen, est du ressort de la ligue ou du comité régional et du cadre technique de la région.

Pour mettre en place une session de formation, la ligue ou le comité régional et le cadre technique doivent inscrire leur formation sur le calendrier officiel de la fédération, disponible en permanence sur le site internet. Cette inscription prend en compte les dates de la formation, le nom de la personne responsable, auprès de laquelle il faut s'inscrire et le nom des formateurs de la session.

Avant le début du stage, le responsable de la formation devra inscrire la liste des stagiaires sur le site intranet de la fédération. Cette démarche permettra de vérifier que les candidats remplissent les conditions d'accès à celle-ci.

## ■ *La Convention de stage*

Entre le candidat, le club du candidat, la ligue ou le comité régional est prévu la signature d'une **convention de stage**. Elle précise les conditions dans lesquelles le candidat encadrera des débutants afin de faire valider l'épreuve orale de l'examen.

# L'EXAMEN DE L'ENTRAÎNEUR 1

---

Cet examen comprend deux épreuves :

## ➤ *L'Épreuve pédagogique (coef. 2)*

Elle comprend une séance pédagogique et un entretien. Chacune des deux épreuves est notée sur 20 points. Elles possèdent toutes les deux un coefficient 1.

### ➤ La séance pédagogique

Cette épreuve consiste à encadrer un groupe d'élèves **débutants** (de 5 à 8 personnes) en rapport avec un thème pédagogique tiré au sort et traité pendant la formation. Cette épreuve se réalise obligatoirement avec un public réel, en condition d'entraînement.

L'évaluation de cette épreuve peut se faire sous forme de contrôle continu tout au long de la formation ou à la fin de la formation.

Le candidat doit présenter par écrit sa fiche de séance.

L'encadrement de la séance dure 30 minutes. Son évaluation porte sur la capacité du candidat à gérer le groupe et les situations pédagogiques en relation avec l'objectif de la séance.

### ➤ L'entretien

La séance est suivie d'un entretien de 10 minutes avec le jury ou les formateurs (contrôle continu). Il permet d'évaluer les capacités du candidat à analyser ses interventions et sa préparation de séance.

## ▣ *L'Épreuve orale (coef. 2)*

Le candidat doit présenter le cycle d'entraînement qu'il a mis en place durant son stage, auprès des licenciés de son club.

Le candidat expose son projet pendant 10 minutes et s'entretient avec le jury pendant 15 minutes. Cette épreuve permet d'évaluer les capacités du candidat à aménager ses séances et son cycle en rapport avec les motivations et le niveau du public de son club.

Un **support écrit (DOSSIER)** servira de base à l'entretien.

## Conditions de certification

Pour être reçu à l'examen d'Entraîneur 1, il faut obtenir la moyenne générale. Un candidat ne peut se présenter qu'une seule fois à un même examen lors d'une saison sportive.

En cas d'échec à l'examen, le candidat peut choisir de garder le bénéfice des notes supérieures à 10 pour se présenter l'année suivante. En cas d'échec au deuxième passage, le candidat devra **repasser toutes les épreuves**.

## Composition du Jury

Le jury de l'examen est composé au minimum :

- D'un élu : Le président de la ligue ou le président de la commission régionale de formation ou son représentant
- D'un cadre : Le cadre technique de la région ou un des membres de l'équipe technique régionale titulaires d'un BEES 1.

Toutes les épreuves sont évaluées par deux personnes. Il est important de veiller à la composition de ces binômes qui ne devront comporter, à chaque fois, qu'un seul formateur de la session. Cette mesure est destinée à bien séparer les rôles de formateur et de jury

# Documents à retourner au comité départemental ET A présenter le jour du passage des tests de pré requis

## *Conditions d'entrée en formation*

- Etre licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc en date de l'inscription à la formation.
- Avoir réussi les tests de pré requis
- Justifier d'un vécu dans le milieu fédéral au travers de la participation à au moins une compétition de parcours ou une compétition sur cible anglaise inscrites au calendrier de la FFTA. Les archers titulaires d'une licence handisport sont dispensés de l'épreuve de parcours.
- Fournir une convention de stage signée par le Président de Club

# La fiche signalétique

## Du stagiaire :

Numéro de licence :.....

Nom : ..... Prénom : .....

Epouse :.....

Date de naissance : ..... Lieu :.....

Nationalité :.....

Adresse personnelle complète : .....

.....

Téléphone fixe :..... Mobile :.....

E-Mail :.....

Le candidat doit OBLIGATOIREMENT présenter le jour du passage des pré requis sa licence en cours de validité.

## De la structure d'accueil (club/association sportive) :

Nom de la structure : .....

Nom du Président :.....

Adresse : .....

.....

Téléphone fixe :..... Mobile :.....

E-Mail :.....

\* Cette fiche doit être retournée au comité départemental accompagnée d'un chèque correspondant au montant de la formation



## Le justificatif de participation à une compétition inscrite au calendrier fédéral

Nom : ..... Prénom : .....

Date : ..... Lieu : .....

Type de compétition : ..... Score : .....

Catégorie : ..... Arme : .....

Justificatif joint:

*Feuille de marque*

Ou

*Extraction extranet*

# CONVENTION DE FORMATION ENTRAINEUR 1 Saison sportive :2012/2013

entre

Nom :  
Date de naissance :  
Adresse :  
E-Mail

Prénom :  
N° de licence :

*le club de :*  
Le président :

*Et*

Le comité départemental de ..... de Tir à l'arc

Le candidat s'engage à suivre la formation dans son intégralité et est informé(e) qu'en cas d'abandon, pour quelque motif que ce soit, il ne pourra prétendre à aucun remboursement ni à se présenter à l'examen.

Pour mener à bien cette formation, le candidat s'engage à entraîner, dans son club, le groupe d'archers dont les noms suivent :

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 

L'entraînement se déroulera :

Lieu :  
Jour et horaire :



Le candidat de votre club s'engage dans une démarche de formation fédérale.  
Le but de cette formation est d'augmenter ses compétences d'entraîneur pour améliorer les services au sein de votre association.

Pour optimiser les chances de réussite à l'examen, vous devez :

- Encourager et soutenir le projet de formation du candidat
- Lui confier dès le début de la saison sportive, un groupe d'archers débutants, en complète autonomie
- Le laisser utiliser les outils et appliquer la démarche d'enseignement au sein de votre association
- Lui mettre à disposition, toutes les informations relatives au fonctionnement de l'association

Je soussigné .....  
Président du club de :.....

Avoir pris connaissance des attentes envers le candidat et soutient la candidature de.....  
à cette formation entraîneur 1 et m'engage à le laisser enseigner en totale **en autonomie** avec un groupe d'archers débutants sur l'intégralité de la saison sportive.

Signature du candidat

Signature du Président  
de club

Signature du Président  
de département